



Para

Michna 5 - Chapitre 6

הַמְפִּנָּה אֶת הַמַּעֵין לְתוֹךְ הַגֵּת, אוֹ לְתוֹךְ הַיְגָבִים, פְּסוּלִים לְזָבִים
וְלִמְצַרְעִים וְלִקְדֵּשׁ בְּהֵן מִי חֲטָאת, מִפְּנֵי שֶׁלֹּא נִתְמַלְאוּ בְּכֵלֵי:

Si l'on détourne une source vers une fosse de pressoir ou vers des fossés, l'eau n'est pas valide pour les personnes atteintes d'écoulement, pour les lépreux, ni pour la préparation de l'eau de la vache rousse, car elle n'a pas été recueillie dans un ustensile.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions